

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Syndicat mixte
Artois
Mobilités

Régulièrement convoqué
le 12/06/2026

Objet : Désignation du
représentant d'Artois-
Mobilités au sein du collège
des élus de l'Association
Espace Mobilité de l'Artois
(point 11)

RÉSULTAT DU VOTE :

Nombre de titulaires
en exercice :
21

Nombre de titulaires
présents :
12

Nombre de suppléants
présents :
5

Nombre de suppléants
votants :
4

Pouvoir(s) :
5

Nombre total de
votants :
21

Accusé de réception du
contrôle de légalité
Le :

Publication
Le :

Certifié exécutoire
Le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du jeudi 18 juin 2026

Le jeudi 18 juin 2026 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par **M. Alain DUBREUCQ, Président**, assisté de M. Christophe PILCH, 1^{er} vice-président, M. David THELLIER 2^{ème} vice-président et M. Tony MOULIN, 3^{ème} vice-président.

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (*communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane*) : M. Nicolas CARRE ; M. Arnaud MONTEWIS ; M. David THELLIER.

CAHC (*communauté d'agglomération de Hénin-Carvin*) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christian MUSIAL ; M. Christophe PILCH ;

CALL (*communauté d'agglomération de Lens-Liévin*) : M. Nicolas CHERET ; M. Romain DRUMEZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Tony MOULIN ; M. André KUCHCINSKI.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. Olivier GACQUERRE, Jean-Marie MACKÉ

CAHC : M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Arnaud RAISON ;

CALL : Mme Martine CHWICKO ; M. Maurice VISEUX.

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : Mme Laëtitia MARIINI ; M. Jacky LEMOINE

CAHC : Néant

CALL : M. David KUSNIREK ; Mme Sylvie LANCERY ; M. Fabrice PLANQUE

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LECONTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ.

CAHC : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT. M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.

CALL : M. Bruno TRONI ; M. Sébastien OGEZ ; Mme Violette DUFOR ; Mme Anne-Marie DUHAMEL

Suppléances : Mme LANCERY représente M. VISEUX ; M. Fabrice PLANQUE représente Mme CHWICKO ; Mme MARIINI représente M. DAGBERT ; M. LEMOINE représente M. GACQUERRE ; M. DARRAS a donné pouvoir à M. THELLIER ; M. MACKÉ a donné pouvoir à M. CARRE ; M. RAISON a donné pouvoir à M. MUSIAL ; M. MACIEJASZ a donné pouvoir à M. PILCH ; M. KEMEL a donné pouvoir à M. DELLA FRANCA

Secrétaire de séance : M. André KUCHCINSKI

Administration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROP

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Désignation du représentant d'Artois-Mobilités au sein du collège des élus de l'Association Espace Mobilité de l'Artois

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 relatifs aux modes de scrutin et L.2121-33 relatif à la désignation de représentants de la commune au sein des organismes extérieurs ;

Vu les statuts de l'Association Espace Mobilité de l'Artois ;

Considérant que l'association Espace Mobilité de l'Artois (EMA) est une plateforme de mobilité inclusive qui vise à aider les personnes en insertion professionnelle à retrouver le chemin de l'emploi et à faire en sorte que la mobilité ne soit plus un frein dans leurs recherches ;

Considérant qu'Artois Mobilités est membre de droit de l'Association Espace Mobilité de l'Artois et représenté par un élu au sein du collège des Elus de l'assemblée générale de l'association ;

Considérant que ce collège des élus est composé d'un élu d'Artois Mobilités, d'un élu des trois agglomérations de son ressort territorial, et d'un élu du Département, et qu'il appartient au Comité syndical de désigner son représentant ;

Après avoir entendu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : PROCÈDE à la désignation du représentant d' Artois Mobilités au sein du Collège des Elus de l'assemblée générale de l'Association Espace Mobilité de l'Artois, au scrutin public.

Est candidat : **M. Alain DUBREUCQ (CALL)**

A obtenu : 21 voix

Est élu : **M. Alain DUBREUCQ (CALL)**

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 21

Contre : 0

Fait et délibéré le 18 juin 2026

Pour extrait certifié conforme.



Alain DUBREUCQ
Président d'Artois Mobilités